

ASSOCIATION TRAVAIL PARTAGE

62

AU CŒUR DE L'EMPLOI
SUR LE BOULONNAIS !

SIMPLICITÉ, ÉCOUTE, COMPÉTENCES
QUALITÉ, DIVERSITÉ, RÉACTIVITÉ

OPÉRATION
DÉCOUVERTE
Cotisation d'association
OFFERTE

pour la 1^{ère} mise à disposition
d'une aide ménagère * !

Offre réservée aux particuliers
valable jusqu'au 31 décembre 2016

PARTICULIERS

COMMENT GARDER SA MAISON PROPRE TOUT EN AYANT DU TEMPS POUR SOI ?

Travail Partage 62 simplifie votre quotidien tout en réalisant un geste solidaire !

Vous choisissez la durée de l'intervention, la fréquence, régulière ou ponctuelle, ainsi que les tâches à effectuer, notre salarié interviendra selon le planning des tâches que vous aurez déterminé et mis en place avec notre chargé de mise à disposition.

Ménage* courant ou de printemps, repassage, lavage de vitres, préparation de repas.

Jardinage*, tonte, taille, désherbage, arrosage, ramassage de feuilles, rangement du bois de chauffage.

Travaux de petits bricolages : peinture, tapisserie, montage et démontage de meubles

Aide aux déménagements, emballage/déballage, préparation de vos cartons, chargement et déchargement, nettoyage et préparation visite fin de bail.

Simplicité, nous prenons en charge, en tant qu'employeur, la partie administrative liée à l'emploi du salarié : déclaration d'embauche, fiche de paie, congés payés, planning.

* Réduction d'impôts : Si vous êtes domicilié fiscalement en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt pour vos dépenses liées à l'emploi d'un salarié à votre domicile. Pour + d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>

